



AUTORISATION CAF PRO



DAMELEVIÈRES

Afin à ne plus avoir à vous demander votre ou vos avis d'imposition, la CAF met à notre disposition un accès direct et sécurisé, à vos ressources fiscales connues de leur service.

Pour cela, il faut appartenir au régime général (sécurité sociale), percevoir des allocations de la CAF et nous donner votre autorisation.

Si vous ne percevez aucune allocation (familiale, rsa, prime d'activité, logement...) de la CAF, merci de nous transmettre votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame.....Père, Mère, Tuteur, Tutrice des
enfants.....accepte la consultation sur le site CAF PRO.

N° ALLOCATAIRE CAF :

Fait à Damelevières le,

Nom et Signature du responsable légal de l'enfant, bénéficiaire des prestations CAF.